

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

élibDÉLIBÉRATION DE 2023 054

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE MINZAC sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 18 septembre 2023

<u>Présents:</u> Serge FOURCAUD, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie PELLIZZER, Michel FRICHOU, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Hélène DONADIER, Jean-Thierry LANSADE, Christophe MARCETEAU, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Karine LEY, Annie MAIGRE, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Cyril BARDE, Éric FRÉTILLÈRE, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET-COLLAS, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

<u>Pouvoirs</u>: Georges MADELAINE représenté par Gilles TAVERSON, Jean-Luc FAVRETTO représenté par Jean-Thierry LANSADE, Jocelyne ARSIGNY représentée par Cyril BARDE, Dominique IBERTO représentée par Éric FRÉTILLÈRE, Didier FOURCAUD représenté par Serge FOURCAUD

Secrétaire : Christian GALLOT

Membres en exercice: 32 Présents: 24 Votants: 29 Abstentions: 0 Contre: 0 Pour: 29

OBJET: VENTE DE TERRAINS SUR LA COMMUNE DE LAMOTHE-MONTRAVEL

Monsieur le Président indique que la délibération DE-2023-040 du 19 juin 2023 portant sur la vente de terrains sur la commune de Lamothe-Montravel a été annulée à la demande du contrôle de légalité pour la non-consultation de l'avis des domaines.

Il convient donc de délibérer à nouveau après consultation de l'avis des domaines.

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire de la demande faite par Monsieur Anthony MAUVIÈRE d'acquérir les parcelles suivantes :

- > AE 241 d'une surface de 726 m² en zone Agricole,
- > AE 246 d'une surface de 3 252 m² en zone Agricole,

soit un total de 3 978 m² au prix de 1 € HT le m² sur la commune de Lamothe-Montravel.

Il propose de fixer le prix de vente du terrain à 3 978 € HT hors frais de notaire.

Monsieur le Président indique que l'avis des domaines a été saisi le 6 juillet 2023 sous le numéro 13279309 et qu'à ce jour aucun retour n'a été fait.

Vu l'article L.2241-1, cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine.

Préfecture de Dordogne

Date de reception de l'AR: 02/10/2023
024-200034197-DE 2023 054-DE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise le Président à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette vente.

Le Président, Thierry BOIDÉ